

Cette présentation a été effectuée le 5 décembre 2018 au cours de la journée « Logements insalubres cherchent partenaires pour partage de responsabilités » dans le cadre des 22es Journées annuelles de santé publique (JASP 2018). L'ensemble des présentations est disponible sur le site Web des JASP à la section Éditions précédentes au : <https://www.inspq.qc.ca/jasp>.

Comité d'action de Parc-Extension (CAPE)

Le CAPE est un organisme sans but lucratif voué à la défense des droits des locataires et à la promotion du logement social. Nous offrons un service d'information aux locataires de Parc Extension à notre bureau.

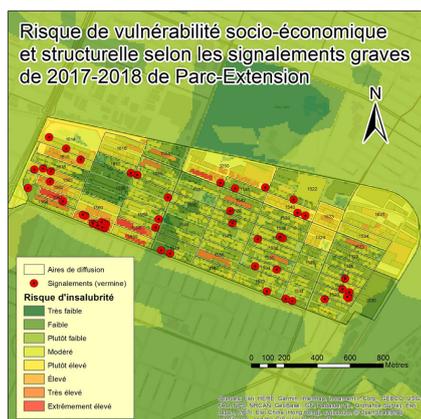
Nos services sont disponibles en français, en anglais, hindi, ourdou, penjabi et en espagnol.

Heures d'ouverture:

Mardi: 9h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30

Mercredi: 9h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30

Jeudi: 9h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30



Sources :
Ville de Montréal, Portail Données Ouvertes;
Statistique Canada, recensement 2016 (Aire de diffusion);
CHASS Data center, University of Toronto, recensement canadien des ménages de 2016;
Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), Données géoréférencées, 2018.

Projection NAD83 / UTM zone 18N.
Par Guillaume F. Ledoux et Chloé Reiser, 2018.

Défense collective des droits

EXCLUSIF Publié le 31 mai 2018 à 05h00 | Mis à jour à 05h00

Données sur l'insalubrité: Montréal en plein brouillard



- Reportage CBC 31 mai 2018:
<https://twitter.com/sarahleavittcbc/status/1002321375288352768>

Réponse de la Ville le 19 septembre 2018

Montréal

Services aux citoyens | Activités et loisirs | Affaires et économie | Vie démocratique | Arrondissements

Le portail officiel de la Ville de Montréal

Ville de Montréal | Annonces de la Ville | Communiqués | Détail du communiqué

Annonces de la Ville

- Communiqués
- Appels d'offres
- Avis publics
- Mémoires

Index A-Z

A	B	C	D	E	F	G
H	I	J	K	L	M	N

Plan d'action 2018-2021 pour des conditions de logements décentes - La Ville de Montréal publie l'indicateur de priorité d'inspection en salubrité

19 septembre 2018

Montréal, le 19 septembre 2018 - Dans un souci d'ouverture et de transparence, mais également afin de faciliter la participation citoyenne dans la gestion des enjeux urbains, la Ville de Montréal publie l'indicateur de priorité d'inspection en salubrité sous forme de données ouvertes.

LIBRE OPINION

Valérie Plante fera-t-elle mieux que Denis Coderre pour la salubrité des logements?

9 novembre 2017 | Alexandre Cadieux, Catherine Lussier et Maxime Roy-Allard - Comité d'action de Parc-Extension (CAPE), Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) | Montréal



2015

Coderre veut saisir les logements insalubres!



Crédit photo : Fabienne Legault

Défendre ses droits peut être payant



Défendre ses droits peut être payant

ET EN CONSÉQUENCE :

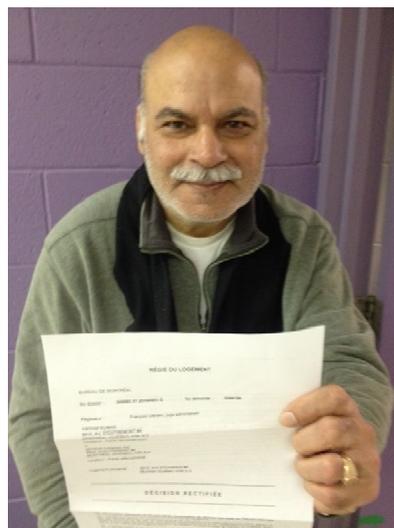
[125] **CONDAMNE** le locateur à payer à la locataire la somme de 1 574 \$, avec intérêts au taux légal et l'indemnité additionnelle prévue à l'article 1619 du *Code civil du Québec*, à compter du 16 décembre 2015 (date de la mise en demeure) sur la somme de 48 \$ et sur le solde à compter de l'échéance de chaque loyer;

[126] **CONDAMNE** le locateur à payer à la locataire la somme de 1 000 \$, avec intérêts au taux légal et l'indemnité additionnelle prévue à l'article 1619 du *Code civil du Québec*, à compter du 7 juin 2017 (date de l'amendement);

Défendre ses droits peut être payant



Défendre ses droits peut être payant



5700\$ pour un couple aidé par la DRSP

- [6] Un rapport exhaustif de l'agence de la santé et des services sociaux datés du 2 février 2015 a été produit sous la cote L-5 sans contestation du locateur. Ce rapport décrit en détail l'état des lieux et l'importance de la contamination fongique.
- [12] **CONDAMNE** le locateur à payer aux locataires la somme de 5 720 \$ avec intérêts depuis le 12 juin 2015 ainsi que les frais judiciaires de 55 \$ et de signification de 18 \$.

Changements à la DRSP (avril 2018)

Bonjour,

La Direction régionale de santé publique revoit présentement son offre de service en matière de réponses aux signalements pour le volet logement. Ce travail est balisé par notre cadre légal et s'inscrit dans une vision populationnelle des conditions d'habitation et une volonté à travailler de manière plus constructive et efficace avec tous les partenaires, dont la Ville de Montréal et ses arrondissements. Vous trouverez en pièce jointe les éléments saillants de la Loi sur la santé publique portant sur les signalements.

Nous sommes actuellement dans une période de réflexion et de planification et ne pourrons statuer sur l'ensemble des détails de l'offre de service avant l'automne 2018. Nous avons pris la décision de **cesser toute enquête environnementale dans les logements privés pour une période minimale de 6 mois (avril-octobre 2018)**.